Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260623-2026_06_02-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Département des Côtes d'Armor**

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

**Séance ordinaire du 23 juin 2026**

**Date de convocation**
17 juin 2026

**Date d'affichage**
17 juin 2026

**Nombre de conseillers**
en exercice : 15
Présents : 10
Absents : 5
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents :** C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, K. TASSEL

**Absent excusé** : M. GUILLEMOT (pouvoir à C. LE MOROUX), B. JAN, S. LE BORGNE, I. DI MAGGIO, A.C ZUURBIER

**Secrétaire de séance** : M. GUÉGANOU

**N° 2026-06-02**

## Renaturation de la cour de l'école

La commune vient de terminer le projet de requalification thermique du bâtiment central de l'école. Aujourd'hui, elle souhaite s'inscrire dans une démarche de valorisation de la cour avec un projet de renaturation et d'agrandissement. Afin de réaliser ce projet elle a sollicité l'appui de l'ADAC.

Suite aux deux réunions d'avril et mai différents points ont été abordés :

**Constat :**
Cour d'environ 640 m²
- recouverte à 90 % d'enrobé
- végétation 10 % :
  *sur les talus au sud de l'école
  *en dehors de la cour, le long de la voie d'accès
  * dans un passage étroit entre le bâtiment scolaire et un mur de clôture riverain
- pas de structure de jeux ou agrès de sport
- un terrain multisports à proximité de l'école : 80m
- des jeux tracés au sol qualitatifs
- table de pique sous le préau ouvert

**Projet envisagé :**
➢ Un projet qui se veut sobre : pas de restructuration majeure, cour en enrobé en bon état et maintenue autant que possible, jeux tracés au sol conservés. Réseau EP en état
➢agrandissement de la cour sur la voie d'accès pour profiter des espaces verts existants ombragés et qualitatifs – de 640 à 880 m²
➢démolition et réemploi des moellons des piliers pour créer un soutènement et des surfaces enherbées aplanies
➢agrandissement des espaces verts existants en veillant à adoucir les pentes
➢création de nouveaux espaces végétalisés assurant l'ombrage et propice à des ambiances apaisées

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260623-2026_06_02-DE

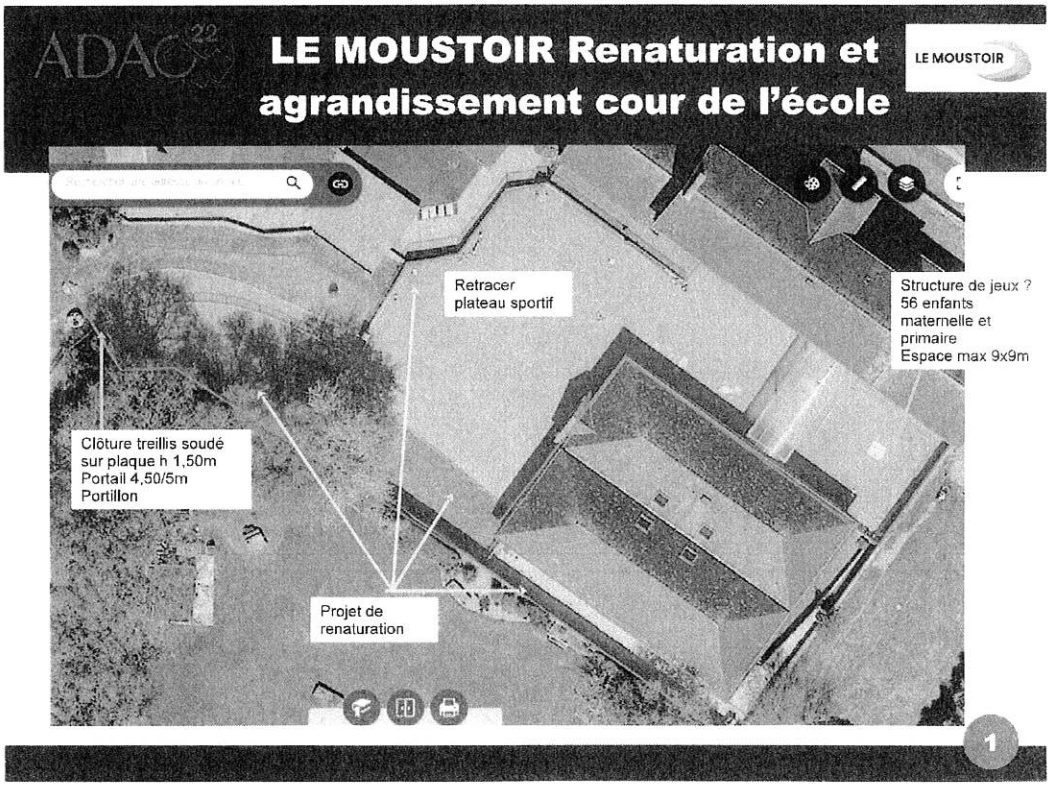
➢aménagement paysager du passage étroit (visible des classes). Veiller au positionnement du muret

➢Pose d'un nouveau portail et clôtures hauteur 1,50m. Suffisamment large pour l'accès technique et secours. Portillon séparé, repose du panneau d'information

➢jeux : proposer structure de jeux

➢sport : privilégier l'utilisation du terrain multisports extérieur situé à moins de 100m de l'école, éventuels tracés d'un plateau sportif dans la cour, sans agrès sportifs

➢Sécurité : éviter les protections des plantations par des piquets et ganivelles




Dans un premier temps il est proposé au conseil de réaliser la pose d'un nouveau portail, de la clôture, de reverdir m'espace en face de la cuisine scolaire et de la bibliothèque.
Afin de réaliser les travaux de pose de portail et de clôtures, un devis a été demandé à l'entreprise Prolians. Le montant s'élève à 3.796,12€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le devis pour un montant de 3.796,12€ TTC.

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

P/
Le Maire,
Cédric LE MOROUX

L'adjoint délégué
N. Galpern

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340